



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Entre : **Monsieur le Maire de la commune de LA FEUILLADE**, Dordogne
Mairie de LA FEUILLADE 24120 **d'une part,**

et

M.....

Date de Naissance : __ / __ / ____ N°SIRET :

Lieu de naissance :

Domicilié :

.....

Téléphone portable :

Mail :

d'autre part,

M.....

Sollicite l'autorisation d'utiliser la Salle Polyvalente, le,
en vue d'organiser

I – DESIGNATION PRECISE DES LOCAUX :

- Salle polyvalente
- Cuisine / Sans cuisine
- Sanitaire
- Local de rangement de matériel

L'utilisateur devra occuper uniquement les locaux prévus dans la location, les nettoyer et les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire (tables, chaises) mis à sa disposition.

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

II – NOMBRE DE PARTICIPANTS : (Max 120 personnes)

III – CONDITIONS DE PAIEMENT :

La somme de € devra être réglée avant la prise de possession des locaux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Une caution de 500 € sera versée pour les dommages éventuels.

IV – MESURES DE SECURITE :

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinctions (extincteurs) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

V – ASSURANCE :

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Cette police portant le n° a été souscrite le auprès de la Société

VI – FEU D'ARTIFICE :

Avez-vous l'intention de faire un feu d'artifice : Oui Non

Si oui, veuillez remplir le formulaire de déclaration de spectacle - Cerfa joint

VII – RESPONSABILITE :

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

Fait à La Feuillade, le

L'organisateur,

Le Maire, D. BARIL

précédé de la mention
« **Lu et approuvé** »